

PRÉSENTATION

COMMUNE BÂGÉ-DOMMARTIN (Ain)



Bâgé-Dommartin est une commune française située dans le département de l'Ain, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Située à une dizaine de kilomètres de Mâcon, à une vingtaine de Bourg-en-Bresse et à environ 70 kilomètres de Lyon, Bâgé-Dommartin profite d'une situation géographique particulière qui lui permet de profiter de grands axes de communication et de se développer.

Commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2018, elle est le résultat de la fusion entre Bâgé-la-Ville et Dommartin, elle fait partie des 20 communes de la Communauté de Commune Bresse et Saône.

La commune s'étend sur une surface de 5 687 ha, ce qui fait d'elle la quatrième commune la plus étendue de l'Ain.

Bâgé-Dommartin est dominée par des Terres arables, des Zones agricoles hétérogènes et des Forêts.

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis sa création.

En 2022, la commune comptait 4 057 habitants

Évolution de la population

2019	2022	2025
4 065	4 057	4 041

Hydrographie



La Grande Loëze à la frontière avec Bâgé-le-Châtel.

Le réseau Hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune est assez étoffé, notamment avec la Loëze. Appelé aussi *Ruisseau de Manziat*, ce cours d'eau prend sa source près de *La Chanéaz*, avant de se diriger dans le village de Dommartin. Par la suite, il revient dans le territoire communal puis continue son cours à Manziat et se jette dans la Saône à Feillens.

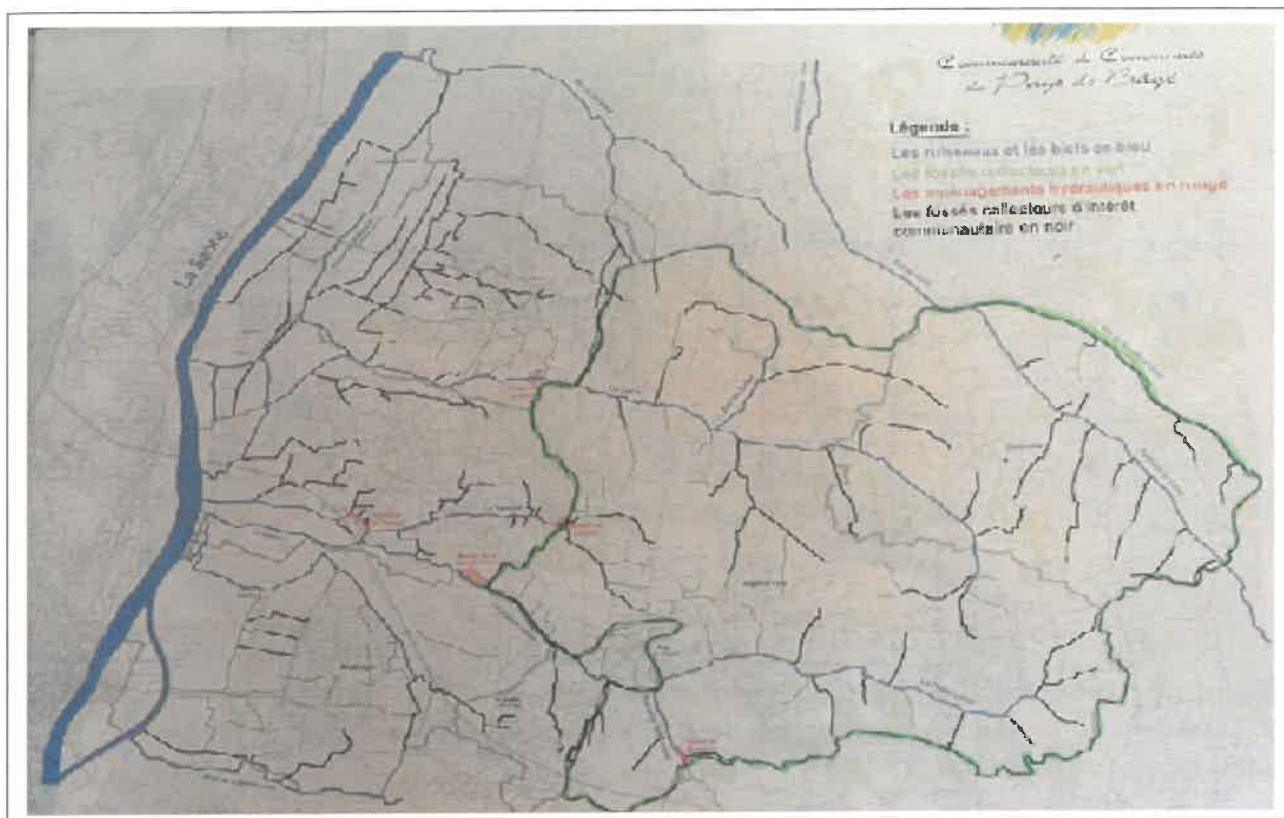
La Loëze n'est pas à confondre avec la Petite Loëze. Ce ruisseau prend sa source au sud-est de la commune et conflue avec le ruisseau de *Montépin* à la frontière avec Bâgé-le-Châtel. Ce dernier qui prend sa source à Saint-Cyr-sur-Menthon et qui finit son cours au confluent avec la *Petite Loëze*. Avec la rencontre des deux cours d'eau précédemment cités, on assiste à la naissance de la Grande Loëze. Elle forme une partie de sa frontière avec Bâgé-le-Châtel, Saint-André-de-Bâgé et Replonges.

Enfin, on trouve le *Bief des Canes* qui naît dans l'*Étang des feuilles* près d'*Onjard*, il finit son cours dans la Loëze près de *Cour*.

Le *ruisseau de la Loëze*, différent de la rivière précédemment citée prend sa source à Saint-Sulpice, puis traverse l'est de Dommartin. Au nord-est de la commune, il rencontre le *bief de Neuville d'Orsin* qui forme la frontière ouest de la commune qu'elle partage avec Boissey et Marsonnas. Après le confluent de ses deux biefs, le ruisseau devient le *bief de la Pérouse*.

Au sud du bourg de Dommartin, on trouve l'étang du Chanay, il permet la pratique de la pêche et du ski nautique.

Au nord de Bâgé-la-Ville, l'étang des feuilles propose des logements insolites.



Le Climat

En 2010, le climat de la commune est de type climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord, selon une étude du CNRS s'appuyant sur une série de données couvrant la période 1971-2000². En 2020, Météo-France publie une typologie des climats de la France métropolitaine dans laquelle la commune est exposée à un climat semi-continentale et est dans la région climatique Bourgogne, vallée de la Saône, caractérisée par un bon ensoleillement (1 900 h/an), un été chaud (18,5 °C), un air sec au printemps et en été et des vents faibles³.

Pour la période 1971-2000, la température annuelle moyenne est de 11,5 °C, avec une amplitude thermique annuelle de 17,9 °C. Le cumul annuel moyen de précipitations est de 900 mm, avec 10,4 jours de précipitations en janvier et 7,5 jours en juillet². Pour la période 1991-2020, la température moyenne annuelle observée sur la station météorologique de Météo-France la plus proche, « Mâcon », sur la commune de Charnay-lès-Mâcon à 12 km à vol d'oiseau⁴, est de 12,3 °C et le cumul annuel moyen de précipitations est de 833,7 mm^{5,6}. Pour l'avenir, les paramètres climatiques de la commune estimés pour 2050 selon différents scénarios d'émission de gaz à effet de serre sont consultables sur un site dédié publié par Météo-France en novembre 2022⁷.

Deux voies sont situées en totalité dans la commune et ne sont que des voies de liaison entre le bourg et les autres axes. Par exemple, la route départementale 127 relie la D 28 et la D 58 alors que la D 128 relie la D 28 à la D 127 sur la place du village.

La route départementale D47 passe uniquement par l'ancienne commune de Dommartin où entre par le nord-ouest et sort par le sud ouest après avoir traversé le bourg. Elle relie Vonnas à la commune voisine de Chevroux, elle permet de rejoindre Saint-Genis-sur-Menthon par le sud.

Enfin, la route départementale D 1079 relie Mâcon et Bourg-en-Bresse et fait la frontière sud qu'elle partage avec Saint-Jean-sur-Veyle. Autrefois, cette voie faisait partie de la route nationale 79 mais a été déclassée en 2006 en voie départementale.

Bâgé-la-Ville est située à proximité de trois autoroutes dont une seule la traverse. Celle qui est située sur le territoire communal est l'autoroute A40. Axe reliant Mâcon à Genève, elle est une portion de la Route Centre-Europe Atlantique Bordeaux/Nantes - Annemasse et traverse une petite partie du sud de la commune. Pour accéder à cette voie, il faut aller à la gare de péage de Replonges, à 4 kilomètres au sud-ouest.

L'autoroute A6 est une voie passant à moins de 10 kilomètres de la commune et relie Paris à Lyon. Elle est accessible depuis l'A406 pour aller à Lyon et par l'A40 pour se rendre à Paris. Dernièrement, l'autoroute A406 est une autoroute reliant l'A40 et l'A6, elle permet aux usagers de gagner un quart d'heure pour aller à Mâcon Sud en évitant le centre. Afin d'accéder au contournement de Mâcon, il suffit de se rendre à la gare de péage de Crotchet à 7 kilomètres au sud-ouest. Cette autoroute permet d'accéder à l'A6 en direction de Lyon.



Ancienne voie ferrée près de l'ancienne gare.

Entre 1911 et 1913, la ligne de Bourg à Replonges, gérée par la *Compagnie des Tramways de l'Ain* et longue de 75 km⁸, fut construite pour assurer des liaisons entre les préfectures de l'Ain et de Saône-et-Loire. Les trains s'arrêtaient à la gare du village, et faisaient une halte aux *Teppes de Biches*. De plus, il existait une halte au hameau de Coberthoud qui fut par la suite transformée en gare en 1924 aux frais de la commune de Dommartin⁹. Victime du progrès, la ligne fermera en 1937.

Aujourd'hui, aucune voie ferrée ne traverse la commune mais quelques-unes sont situées à proximité. La ligne de Mâcon à Ambérieu, desservie par les TER de la région Rhône-Alpes¹⁰, passe à quelques kilomètres au sud de la commune. Les trains grandes lignes et les TGV parcourant cette ligne ne marquent pas d'arrêt.

De l'autre côté de la Saône, la ligne traditionnelle Paris - Marseille via Dijon passe à Mâcon. La gare de Mâcon-Ville, à 10 km de Bâgé-la-Ville, est desservie par des TER Dijon - Mâcon - Lyon et quelques TGV reliant le nord-est de la France à la Méditerranée.

La ligne à grande vitesse Paris - Lyon - Marseille, appelée aussi la LGV Sud-Est traverse la Saône au sud de Mâcon, et comporte un raccordement vers la ligne Mâcon - Bourg.

L'autre gare de Mâcon, celle de Mâcon-Loché-TGV, est desservie par quelques TGV reliant Paris à Marseille et Paris à Genève.

À quelques kilomètres de Bâgé, la Saône, qui marque la frontière ouest du département de l'Ain, est navigable à grand gabarit européen depuis Verdun-sur-le-Doubs jusqu'à Lyon. Elle constitue un axe de transport fluvial important entre l'est et la Méditerranée. Mâcon possède un port fluvial. La Saône est aussi appréciée pour le tourisme fluvial.

Aucun aménagement n'est prévu pour accueillir du transport aérien dans la commune. Toutefois, il existe un petit aéroport à Charnay, au sud-ouest de Mâcon, géré par la chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire.

Si les Villobâgéziens désirent effectuer des vols vers l'international, ils doivent se rendre à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry distant de 80 kilomètres ou bien à l'aéroport de Genève distant de 140 kilomètres.



Arrêt Mairie.

La commune est reliée au réseau départemental des bus car.ain.fr¹¹. Un arrêt est installé au centre du village : l'arrêt *Mairie* près de l'école *Jacques Prévert* qui est intégré à la ligne 155 (Sens Pont-de-Vaux - Mâcon et sens Mâcon - Pont-de-Vaux). Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), une navette de la ligne 115 circule entre Feillens et Mâcon et dessert la *Mairie*.

HISTOIRE

Au 1^{er} janvier 2024, Bâgé-Dommartin est catégorisée commune rurale à habitat dispersé, selon la nouvelle grille communale de densité à 7 niveaux définie par l'Insee en 2022¹². Elle appartient à l'unité urbaine de Bâgé-Dommartin, une agglomération intra-départementale dont elle est ville-centre^{13,14}. Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Mâcon, dont elle est une commune de la couronne. Cette aire, qui regroupe 105 communes, est catégorisée dans les aires de 50 000 à moins de 200 000 habitants^{15,16}.

Sur la commune de Bâgé-la-Ville se dressait une ancienne commanderie de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem ; la commanderie d'Aigrefeuille, ainsi que la maison forte de Loeze citée à la fin du XII^e siècle. Sur Dommartin se trouvait l'ancienne seigneurie de Coberthoud, dans la mouvance des sires de Bâgé. Elle est nommée successivement en *Corbertoud* en 1272, *Corbertout* en 1283, *Corbertoud* en 1401 et *Cobertout* en 1439.

Dans un texte, on apprend que dans la cour de cette maison forte se trouvait une mare près du *Champ des veaux*²⁰.

En 1601, après la fin de la guerre franco-savoyarde qui se termine par le Traité de Lyon, Bâgé-la-Ville et Dommartin appartiennent à la France avec l'acquisition de celle-ci de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du pays de Gex. Elle est par la suite intégrée à la province bourguignonne.

2017, les conseillers municipaux des deux communes approuvent la création de la commune nouvelle²³. Le 1^{er} décembre 2017, un arrêté du préfet de l'Ain officialise la création de la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2018¹.

Lors de la création des départements par la Révolution française, elles étaient intégrées au département de l'Ain et au district de Pont-de-Vaux. En 1800, après la suppression des districts, elles intègrent l'arrondissement de Bourg-en-Bresse et restent dans le canton de Bâgé-le-Châtel.

Depuis au moins 1988, elles font partie de la quatrième circonscription de l'Ain pour l'élection des députés²⁴.

Création de la commune nouvelle

Début 2017, lors de la cérémonie des vœux, le maire de Bâgé-la-Ville annonce qu'un projet de fusion avec la commune voisine de Dommartin est en cours²¹. Le 27 juin 2017, une réunion d'information est organisée au boulodrome de Dommartin pour y présenter les grandes lignes du projet.

Au 1^{er} Janvier 2018, la commune de Bâgé-Dommartin est créée.

La commune de Bâgé-Dommartin dispose de quatre établissements d'enseignement public, dont l'école maternelle Jacques-Prévert, des écoles primaires Denave, Painlevé et de Dommartin.

Le dernier établissement scolaire présent sur la commune : le collège *Roger-Poulnard*, du nom de son créateur, il accueille les élèves du pays de Bâgé même si certains élèves se dirigent au collège privé *Saint-Charles* de la commune voisine de Feillens.

Après la fin de leur scolarité au collège, les élèves de la commune peuvent intégrer le lycée *René-Cassin* à Mâcon qui est le lycée de secteur ou éventuellement la Maison Familiale Rurale à Bâgé-le Chatêl.

En plus de ces établissements scolaires, on trouve un pôle petite enfance, structure intercommunale accueillant les enfants de deux mois jusqu'à quatre ans ainsi qu'un centre de vacances et garderie périscolaire gérée par l'association Bag'évasion.

Santé et équipement

Malgré l'importance de la population, il n'y a pas de médecin généraliste. Toutefois, il existe deux maisons de santé localisées à proximité, l'une à Bâgé-le-Châtel et l'autre à Feillens³⁸. Deux centres hospitaliers sont situés dans un rayon de vingt kilomètres du bourg, le plus proche étant celui de Mâcon et l'autre est celui de Fleiryat situé dans la commune de Viriat, limitrophe de Bourg-en-Bresse.

Trois zones destinées aux entreprises sont installées ou en cours d'installation dans la commune :

- la zone d'activités de Charlemagne au nord du bourg du village ;
- la zone d'activités commerciales de la Glaine au sud du bourg du village ;
- la zone d'activités du Buchet entre l'A40 et la D 079.

La commune dispose de nombreux artisans tels que des menuisiers, des plombiers ou des peintres.

Des commerces sont présents à Bâgé-Dommartin, comme les deux boulangeries, un magasin alimentaire, un restaurant, une pizzeria, un lavage automobile ainsi que diverses ventes à la ferme.

Une pharmacie, des structures de santé telles que la maison paramédicale, la maison du patient, cabinet d'infirmières sont également présents sur la commune.

Des gîtes et chambres d'hôte sont proposés comme hébergement.

Festivités et Traditions

Chaque année, se déroule les fêtes patronales appelées communément *vogue*. Pour l'occasion des attractions foraines sont présentes. Dans la nuit, un feu d'artifice est tiré. À l'occasion de cette fête, la coutume veut que l'on fasse des tartes dites au *quemo*, sorte de tarte à la frangipane.

Tous les ans, à l'âge de 20 ans, il est proposé de participer à la fête des conscrits. Cette fête a pour but de rassembler tous les habitants nés une et plusieurs dizaines d'années auparavant. Chaque année correspond à une classe ; en 2015, les conscrits étaient de la classe en 5, donc nés une année finissant par 5. Pour célébrer cela, tous les 10 ans, il est proposé aux habitants dont l'âge finit par 0 de se joindre à un banquet. C'est aux conscrits de vingt ans de mettre en place les festivités et d'inviter leurs aînés.

Cette grande fête, pour les conscrits de vingt ans et les sous-conscrits de dix-neuf ans, est bien souvent l'occasion de moments de liesse. Le lendemain du banquet, les conscrits préparent les célèbres *matefaims des conscrits* qui sont en fait des crêpes. Tous les habitants sont donc invités à venir les déguster à la salle des fêtes.